



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

**COMMUNE  
DE  
PLOUHINEC**

**Morbihan**

**Date de convocation**  
02 juin 2023

**Date de publication**  
15 juin 2023

**Nombre de  
conseillers  
en exercices 28  
présents 24  
votants 28**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**Présents :** Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, MM. Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

**Absents :**

Mesdames Sidonie BOUSSEMART, Cathy CORVEC et Stéphanie LE SQUER  
Monsieur Jean-Marc CHABROL

**Procurations :**

Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC  
Monsieur Jean-Marc CHABROL donne pouvoir à Monsieur Michel GUILLEVIC  
Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Julie LE LEUCH  
Madame Cathy CORVEC donne pouvoir à Monsieur Franz FUCHS

**Secrétaire de séance :**

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-06-2.2 - Acquisition des parcelles ZP n°805-816-840-841-848-1281 et 1282  
Régularisation**

**Rapporteur :** Pierre STEPHANT

A l'occasion d'aménagements « anciens » des lotissements « Résidence de Pont-Lorois » et « Tal Ar Mor » situés Rue de Pont-Lorois, Rue du Bosquet, Impasse de la Morgate, Rue de Kervarlay, Impasse de la Côte en Impasse de Tal Ar Mor, il est apparu qu'une partie du pourtour des lotissements constitutifs des emprises publiques (voirie, trottoir, fossé) et cadastrées ZP n°805-816-840-841-848-1281 et 1282 devrait faire l'objet d'une rétrocession à la commune.

Ainsi, les parcelles cadastrées :

- ZP n°805 d'une surface de 13 m<sup>2</sup>
- ZP n°816 d'une surface de 10 m<sup>2</sup>
- ZP n°840 d'une surface de 33 m<sup>2</sup>
- ZP n°841 d'une surface de 39 m<sup>2</sup>
- ZP n°848 d'une surface de 154 m<sup>2</sup>
- ZP n°1281 d'une surface de 100 m<sup>2</sup>
- ZP n°1282 d'une surface de 57 m<sup>2</sup>

doivent être reversées dans le domaine public de la Commune.

Afin de régulariser une situation de fait, le propriétaire de ces parcelles accepte de les céder gratuitement en contrepartie de quoi il vous est proposé la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à cette transaction.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 2 juin 2023,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **ACCEPTÉ** l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées ZP n°805, 816 et 840 sises impasse de la Côte, des parcelles cadastrées ZP n°841 et 848, sises rue de Kervarlay, de la parcelle cadastrée ZP n°1281 sise rue de Pont-Lorois et de la parcelle cadastrée ZP n°1282 sise rue du Bosquet ;
- **ACCEPTÉ** la prise en charge par la Commune de l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition ;
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ladite transaction.

Fait en mairie le 09 juin 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 15/06/2023



ID : 056-215601691-20230609-20230622-DE

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 056-215601691-20230609-20230622-DE

